



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **mardi 7 février 2023**, à compter de **18h30** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire, siège # 2
Claude Cardinal, siège # 4
Messieurs : Yves Bourassa, siège # 1
Michel Ayotte, siège # 5
Luc Bernèche, siège # 6

Absence : Linda Pomerleau, siège # 3

AUTRE PRÉSENCE :

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Madame Ash souhaite la bienvenue au nouveau conseiller monsieur Luc Bernèche qui a remporté ces élections par acclamation le vendredi 3 février 2023. Monsieur Luc Bernèche a été élu au siège de conseiller # 6.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 7164-02-23

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution – Modifications au Règlement d'emprunt 2022-01
4. Résolution – Dépôt de projet « Espace multisports de proximité – Nédélec » avec Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
5. Résolution – Dépôt de projet « Matériel de jeu libre » avec Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
6. Période de questions.
7. Prochaine séance ordinaire le 13 février 2023.
8. Levée de la séance.

3. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01 À L'ARTICLE 3 AINSI QUE L'ARTICLE 4

RÉSOLUTION # 7165-02-23

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-01, pour spécifier l'affectation du fonds général à la dépense à l'article 4 dudit règlement, et pour corriger le montant de la dépense à l'article 3 dudit règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec a décrété, par le biais du règlement numéro 2022-01, une dépense de 150 062\$ et un emprunt de 81 470\$ pour l'achat d'un tracteur John Deere 6120^e avec équipement de voirie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement :

- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 2022-01 se lit comme suit après modifications : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 150 062 \$ pour les fins du présent règlement. »
- **QUE** l'article 4 du règlement numéro 2022-01 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 81 470 \$ sur une période de 15 ans selon le module de calcul (Annexe D.1), et affecter le montant de 68 592 \$ du fond général à la dépense. »
- **QU'une** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME L'UNIQUE-SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE L'ORGANISME LOISIR ET SPORT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSOLUTION # 7166-02-23

PROJET « ESPACE MULTISPORT DE PROXIMITÉ – NÉDÉLEC » :

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec autorise le dépôt de la demande d'aide financière à l'Unique avec Loisir et sport de l'Abitibi-Témiscamingue pour le projet « Espace multisport de proximité – Nédélec » de Nédélec;

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide « L'Unique - Soutien financier » et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet « Espace multisport de proximité – Nédélec » ;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénomé, directrice générale de la municipalité soit nommée responsable administrative de la démarche pour déposer une demande d'aide financière pour « l'Espace multisport de proximité – Nédélec » dans le programme « l'Unique – soutien financier »;

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec aille de l'avant avec une demande d'aide financière « l'Unique – Soutien financier pour le projet « Espace multisport de proximité – Nédélec ».

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénomé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTION – DÉPÔT DE PROJET POUR « ACHAT MATÉRIEL DE JEU LIBRE » AVEC L'ORGANISME LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSOLUTION # 7167-02-23

ATTENDU QUE la Municipalité de Nédélec souhaite, par la présente, confirmer sa participation à déposer un projet pour l'achat de jeux libre auprès de Loisir et sport de l'Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 2000\$ en plus de 25% de participation de la municipalité au projet pour un total de 2 650\$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec aille de l'avant avec une demande d'aide financière « Matériel de jeu libre pour le projet « Espace multisport de proximité – Nédélec ».

Il est également résolu que la directrice générale Lise Dénomme ainsi que Josée Germain agente de développement soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucune question n'est posée.

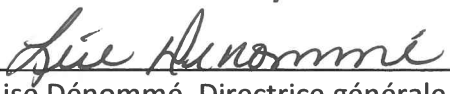
7. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 13 FÉVRIER 2023.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 7168-02-23

Levée de la séance à 18h43, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash
Mairesse


Lise Dénomme, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

